

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Objet: Révision tarifaire 2022 : Crématorium - 2021_082

Séance du lundi 20 décembre 2021

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 19/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée. s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

Représentés: Pierre DUPONT, Cecile ROQUESALANE, Georgette TOUZY

Absents: Jordan ANGELVY

La commune de Saint Cernin a confié la délégation du service public de crémation à la société SNC représentée par Monsieur Denis DABRIGEON. Cette société nous demande de plafonner, pour 2022, le prix de la crémation:

- prix de la crémation adulte: 844€ TTC à la place de 804€ TTC.

Pour 2023, il est envisagé de passer à 872€ TTC.

En ce qui concerne les autres tarifs ils restent inchangés our l'année 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la grille tarifaire 2022 en annexe de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 23/12/2021
et publication ou notification du 23/12/2021

Le Maire,
A. DUJOLS

